

Respect des règles sanitaires

Dans son établissement scolaire, l'élève est soumis au respect des règles sanitaires de base



Tout comme l'établissement scolaire, l'entreprise ou structure d'accueil veillera à informer l'élève, et à respecter et faire respecter les mesures suivantes :

- ❖ Maintenir de la distanciation physique
- ❖ Appliquer les gestes barrière
- ❖ Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ❖ Former, informer et communiquer

Auxquelles s'ajoutent les règles spécifiques de l'entreprise d'accueil

Port d'un masque homologué	
Circuit de circulation	
Aménagement du poste de travail.....	

L'élève s'engage à respecter outre le règlement intérieur de l'entreprise, les éléments de la présente annexe sanitaire.

Élève Fait à, le Nom et signature	Représentant légal si l'élève est mineur Fait à, le Nom et signature
Etablissement scolaire Fait à, le Nom et signature	Entreprise ou organisme d'accueil Fait à, le Nom et signature